

PROJET DE DELIBERATION

<p>STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT Autorisation de Monsieur le Maire à signer ces conventions</p>

Monsieur Greg PERRY, Adjoint, expose :

La CAF de Haute Savoie vient de nous adresser trois conventions d'objectifs et de financement pour les trois structures municipales petite enfance : « Tom Pouce », « Les P'tits Loups » et « La Maissonnette ».

L'objet de ces conventions est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la **Prestation de Service Unique (PSU)** pour les « établissements d'accueil jeunes enfants de 0 à 4 ans » et la **Prestation de Service Accueil Temporaire (PSAT)**, pour les établissements accueillant des enfants âgés de 4 à 6 ans (uniquement structure « Tom Pouce » susceptible d'être concernée).

Ces conventions visent à :

- prendre en compte les besoins des usagers,
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Nos engagements principaux sont :

- de mettre en œuvre un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté,
- de proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant les principes d'égalité de traitement,

En parallèle, la CAF s'engage à assurer le versement de la prestation de service soit :

- pour les enfants âgés de 0 à 4 ans : 66% du prix de revient des actes dispensés (exprimés en heures enfant) par les établissements, déduction faite des participations familiales, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CNAF,
- pour les enfants âgés de 4 à 6 ans : 30% du prix de revient des actes dispensés (exprimés en heure enfant) par la structure éventuellement concernée (Tom Pouce) et dans les mêmes règles qu'évoquées ci-dessus.

Ces trois conventions de financement sont conclues pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Vous en trouverez copies jointes au présent projet de délibération.

Aussi en fonction de ce qui précède, je vous demande :

- **D'ACCEPTER** les termes de ces trois conventions de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement pour chacune des structures Petite Enfance gérées par la Ville de Saint Julien.